Cantal'ympique

LETTRE DE LIAISON N°35
DECEMBRE 2021

LES JEUX DES JEUNES

Dans le cadre de l'héritage des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), en association avec l'UNSS, a lancé cette année « **les jeux des jeunes** » un programme de sensibilisation à destination des élèves de 5ème et 4ème .

L'objectif étant de diffuser un message clé : une activité physique régulière, associée à une alimentation équilibrée permettent le maintien d'une bonne santé physique et morale.

Lors de cette première édition des Jeux des Jeunes,
12 élèves des classes de 5ième et 4ième des collèges de la Jordanne (Aurillac) et d'Henri Mondor (St-Cernin) ont représenté le Cantal lors de la finale, à l'INSEP, à Paris, le week-end du **16 et 17 Octobre 2021**.
Ils ont pu rencontrer et défier les **528 autres collégiens** participants issus de l'ensemble du territoire, à travers **6 ateliers sportifs et 3 ateliers extra-sportifs**.
Une médaille de participation leur a été remise par **9 athlètes olympiques et paralympiques**.

Le Président,
les membres du Comité Directeur
et le personnel du CDOS,

Vous souhaitent à toutes et à tous
de joyeuses fêtes
de fin d'année et leurs meilleurs vœux

PARTENAIRES

AGENCE NATIONALE DU SPORT

cantal LE DÉPARTEMENT

COORDONNÉES

CDOS DU CANTAL

Maison Départ. des Sports
130, av. du Général Leclerc
15000 AURILLAC

04.71.64.46.52

cdos.cantal@wanadoo.fr

cdos-cantal.fr

SENTEZ VOUS SPORT

Le CDOS Cantal a participé le **mercredi 29 Septembre au 12ème rendez-vous « Sentez-vous Sport »,** ce projet national est porté par le Comité National Olympique et Sportif Français et l'Association des Maires de France avec le soutien du mouvement sportif.

L'objectif de cette manifestation est de valoriser les bienfaits des activités physiques et sportives pour l'ensemble de la population.

Cette action était orientée vers les enfants **de 7 à 10 ans**.

102 jeunes issus de **6 centres loisirs et centres sociaux** ont pu ainsi s'initier aux **8 activités sportives** proposées et encadrées par des éducateurs et /ou bénévoles de comités départementaux ou de clubs.

Le CDOS animait également un atelier sur les valeurs olympiques. L'après-midi s'est clôturé par un goûter et la remise d'une médaille à tous les participants.

AURILLAC POUR ELLES

Grâce aux dons récoltés lors de la manifestation **Aurillac pour Elles** qui s'est déroulée le 3 octobre 2021, le CDOS Cantal a eu le plaisir de remettre un chèque d'un montant de **18 926€** à la **Ligue contre le Cancer du Cantal**.

Un grand merci aussi à tous les bénévoles qui s'impliquent lors de cette journée sans oublier également nos fidèles partenaires…

Infos

Dispositif PASS'SPORT

Le Pass'Sport est étendu et prolongé jusqu'au 28 février 2022.

Rappel ?

Le **Pass'Sport** est une aide (allocation sportive) versée par l'État pour la prise d'une licence auprès d'un club sportif par un jeune de 6 à 17 ans bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. Elle permet de réduire le coût de la licence ou de l'adhésion que l'on doit payer en s'inscrivant.
Le Pass'Sport s'ouvre désormais aux personnes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés.

Quel est son montant ?

L'aide est de 50 € par enfant.

Qui peut en bénéficier ?

L'aide est pour les enfants de 6 à 17 ans dont les familles perçoivent :

- l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- l'allocation adulte handicapé (AAH).

Nouveau : elle concerne aussi les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) âgés de 16 à 30 ans depuis le 19 novembre 2021.

Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport peut être utilisé :

- dans les associations sportives affiliées aux fédérations sportives agréées.
- dans les Quartiers Prioritaires de la ville, auprès de toutes les associations sportives agréées qu'elles soient affiliées ou non à une fédération sportive.

Dernières informations importantes

La deuxième vague du Pass'Sport s'est achevée **le 30 novembre,** comme annoncé récemment, une troisième vague va s'ouvrir et mener le Pass'Sport 2021 jusqu'au 28 février 2022.

⇒ **Les inscriptions des nouveaux Pass'Sport sur le Compte Asso seront suspendues durant le mois de décembre.**
Cette coupure est rendue nécessaire pour assurer la mise en paiement de la deuxième vague et permettre la préparation des autres campagnes de début d'année.

⇒ **La réouverture est prévue le 3 janvier 2022**, pour l'inscription des bénéficiaires de la dernière vague jusqu'au 28 février 2022.

RÉCOMPENSES

Le Trophée du SPORTIF CANTALIEN

Ce trophée permet d'honorer un sportif (arbitre, dirigeant ou pratiquant) ou une équipe ou un club ou l'organisation d'une manifestation sportive, qui par ses performances ou par son comportement et son esprit sportif aura mis à l'honneur le Sport Cantalien.
Les candidats doivent être licenciés auprès d'une association sportive du Cantal.

Qui peut faire la demande ?

Toutes les associations sportives du département dépendant d'une Fédération reconnue par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, les Comités Départementaux.
Renseignements et dépôt des dossiers auprès du **secrétariat de la Maison Départementale des Sports.**

MEDAILLES Jeunesse, Sport et Engagement Associatif

La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est destinée à récompenser les personnes s'étant distinguées au service de la jeunesse, des sports et de la vie associative.
Elle comporte trois échelons : bronze, argent et or.

- Médaille de Bronze : justifier de 6 ans minimum d'engagement associatif.
- Médaille d'Argent : être titulaire de la médaille de bronze depuis au moins 4 ans, ce qui correspond à 10 ans de services au minimum.
- Médaille d'Or : être titulaire de la médaille d'argent depuis au moins 5 ans, ce qui correspond à 15 ans de services au minimum.

Dépôt des candidatures :

La demande de médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif doit être établie sur un formulaire à compléter et renvoyer :

- auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) pour le niveau départemental : **11, place de la Paix à AURILLAC**

Pour information, la limite de réception des demandes est fixée **au 31 janvier 2022.**

SERVICES DU CDOS CANTAL

REALISATION DES BULLETINS DE PAIE ET DSN

Le CDOS est reconnu **tiers de confiance par l'URSSAF**. Destiné aux associations de moins de 10 salariés, ce service vous propose de réaliser vos **bulletins de paie** et d'effectuer vos **déclarations sociales nominatives** auprès des organismes sociaux.

REALISATION SUPPORTS DE COMMUNICATION

Le CDOS peut vous apporter **son aide dans la réalisation de vos supports de communication** : affiches, flyers, invitations….à moindre coût.

MISE A DISPOSITION DE SERVICE CIVIQUE

Le CDOS possède un agrément collectif de la part de l'Agence Nationale de Service Civique et peut mettre à disposition des volontaires au sein des clubs et comités adhérents qui en font la demande.

Bulletin réalisé et édité par le CDOS Cantal, diffusé gratuitement aux partenaires du Mouvement Sportif Départemental.
Directeur de publication : Romain JAMMET - ***Comité de rédaction :*** Josiane POUGET- Elodie LAFARGE